

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: La fonction publique au pied du mur
Autor: Rens, Lola
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fonction publique au pied du mur

Lola Rens*

Le bilan des années écoulées est loin d'être satisfaisant, et ce, malgré un effort soutenu dans les rangs du Syndicat suisse des services publics (SSP). Dans l'ensemble, tant les salaires que les conditions même de l'emploi se sont dégradés. Pourtant, certains secteurs, certaines régions, sont préservés, voire progressent dans la satisfaction des revendications classiques. Mais en général la défense des acquis est devenue la seule priorité, qui est battue en brèche lorsque des coupes claires sont exigées par les majorités bourgeoises des parlements.

Mais quel service public voulons-nous donc?

Les négociations se déroulent dans une ambiance de plus en plus tendue, le travail de même. Mesures disciplinaires, menaces de licenciements et licenciements, surcharges des services en raison du non-remplacement des personnes contribuent à appesantir une atmosphère déjà lourde. Mais si les conflits individuels se multiplient, les conflits collectifs sont plus révélateurs et les salarié(e)s se mobilisent avec un enthousiasme inégal. Sans toujours prendre la peine de devenir membres de leur syndicat.

Le débat sur le système économique global, bien qu'il ne soit pas à éluder, recouvre celui qui est la raison

* Secrétaire fédérative du Syndicat suisse des services publics (SSP)

d'être du SSP: quel service public voulons-nous? Le meilleur ou le moins cher? Quel est au juste son objet, son rôle, sa fonction? Et à quoi sommes-nous prêts pour le défendre, pour l'édifier lorsqu'il reste embryonnaire, pour l'améliorer? Car, si on sait que le SSP défend les fonctionnaires, on oublie un peu vite qu'il le fait souvent aussi au nom des usagers.

La situation des syndicats de la fonction publique, face à la montée du chômage, est délicate. Lorsque l'état des finances publiques se dégrade, on montre du doigt les fonctionnaires et on les traite de privilégiés. Pourtant, c'est surtout l'Etat social qui est mis en cause, au mépris des catégories les plus vulnérables de la population.

Les attaques sont diverses. Le blocage des effectifs est pratiqué quasiment partout de façon ouverte ou tacite et exerce une pression croissante sur les postes de celles et ceux qui restent. Alors que la crainte du licenciement croît. Alors aussi que la fonction publique suisse est, en comparaison internationale, très ramassée.

La compensation du renchérissement est l'un des acquis les plus importants que nous ayons connus. A l'heure actuelle, une compensation partielle subsiste dans le meilleur des cas, alors que le SSP refuse de céder sur le principe. Ce qui le pousse à admettre des baisses de salaires ou des contributions de solidarité censément temporaires, pour tenter de résoudre les affrontements qui s'esquissent dans un rapport de force inégal.

Le salaire au mérite est détourné de son but prétendu, qui serait de fournir un service plus efficient. S'il reste rare – il a été introduit dans les Services industriels genevois malgré d'âpres luttes – la tentation est grande d'essayer de calquer des méthodes du privé dans le secteur public, ce qui

n'est de loin pas toujours adéquat. Encore une fois se pose la question de savoir comment nous concevons le service public, qui est financé au moyen de la fiscalité et ne permettra pas d'accorder un supplément de salaire lié aux performances puisque celle-ci ne produiront aucune recette supplémentaire. Mais c'est en réalité la seule recherche de l'équilibre du budget de l'Etat qui importe. Il s'agit donc d'un détournement de ce moyen.

Le statut du fonctionnaire semble aller à sa perte puisque, de plus en plus, les employé(e)s sont engagés sous contrat de droit privé. Ces contrats offrent bien sûr moins de garanties au personnel. De même la structure des salaires se modifie dans le sens d'une suppression des augmentations annuelles ou des annuités.

Erreurs économiques «pour» mieux discipliner

Les privatisations sont prônées de plus en plus souvent, mais elles restent encore exceptionnelles. La recherche de l'avantage financier provoque de grandes modifications dans le traitement du personnel comme dans l'accomplissement du travail. Or même si on prétendait écarter l'intérêt des employé(e)s directement concernés, d'autres facteurs entrent en ligne de compte: l'intérêt public, la qualité, la sécurité de l'offre et de la prestation peuvent être mis en cause.

Voici quelque temps que la diminution du temps de travail est à l'ordre du jour de nombreux débats. Le problème ne peut être évoqué sans que l'on aborde la réduction de salaire qui devrait l'accompagner, réduction variable selon les modèles ou les classes

de salaires envisagées. Dans la théorie, un joli modèle propice à la qualité de la vie, à la famille et au développement personnel. Dans la pratique, le risque d'injustices faites aux moins fortuné(e)s qui risqueraient alors le cumul des désavantages. Pourtant, c'est ici à l'envers que se propage la réduction du travail, par des jours de congés «offerts» dans certaines administrations dont les employé(e)s ont déjà subi des baisses salariales, contributions de solidarité ou amputations du renchérissement. Les subventions sont de plus en plus restreintes, voire supprimées, ce qui met en péril un grand nombre de services dans des domaines essentiels sinon vitaux: recherche, formation, culture, etc.

La paix du travail, parfois mise en cause par une fraction agissante du SSP est, dans les faits, une composante quasi obligatoire des accords entre le personnel et les employeurs. Spécificité suisse, il importe peu, au fond, de dissenter sur ses justifications théoriques. Par les temps qui courent, en effet, on peut constater que les cas ne sont pas rares où un gouvernement revient sur les accords passés avec le personnel lors de négociations. Dans ces conditions, il importe peu que l'obligation de paix du travail ait été protocolée ici ou là. Il s'avère simplement nécessaire de recourir à des mesures de lutte. Ce qui n'est pas utile tant que la concertation existe encore, fut-elle difficile.

On constate malheureusement que la gestion des deniers publics, en période de haute conjoncture, fut inégale. Et ce sont leurs erreurs passées qui offrent maintenant à certaines majorités bourgeoises des arguments en faveur du démantèlement. Les mesures d'économies permettent aussi de discipliner le personnel qui hésite maintenant à utiliser le congé, auquel

il a parfois droit, pour soigner un enfant malade ou le congé de formation syndicale. La peur des représailles devient tangible et entrave la capacité de bien des employé(e)s à se défendre collectivement. Et non seulement cela, mais elles en découragent beaucoup de formuler des revendications légitimes au vu de l'évolution du marché de l'emploi, telle que celle de la formation continue.

La réponse par la grève, si nécessaire

Pourtant, encore une fois, la seule réponse que le monde syndical puisse apporter à la politique irresponsable qui prévaut actuellement, c'est la lutte sous toutes ses formes, y compris la grève. Encore faut-il pour cela rassembler, ce qui est rendu plus difficile par le climat de défiance à l'égard de la fonction publique qu'entretiennent savamment tant les gouvernements de droite que les principaux médias. On sait que, globalement, la situation de ces travailleuses et travailleurs-là est bien pire; ils sont aisément manipulables sur ce sujet. La logique du profit, qui prévaut dans ce secteur, est en outre diamétralement opposée à celle qui régit la fonction publique. Mais l'ambiance ainsi créée et entretenue quotidiennement est particulièrement délétère. Et le personnel plus facilement démoralisé, sommé de se justifier, discrédité. Pourtant, même si les organisations de défense des employé(e)s ne croulent guère sous les demandes d'adhésion, les mobilisations se poursuivent. La résistance tente de se réorganiser pour faire face à une volonté affichée de démantèlement social. Mais le sen-

timent de «tardiveté» qui peut nous saisir est erroné si l'on considère que c'est seulement l'année dernière que se sont généralisées les attaques contre la fonction publique. Auparavant, des coups isolés avaient été portés ici ou là, qui ne laissaient pas augurer de l'ampleur qu'allait prendre cette tendance dite «d'austérité». Comme si c'était dans les difficultés que le rôle social de l'Etat devait être battu en brèche.

Bien que des mobilisations importantes aient déjà eu lieu, le statut de fonctionnaire semble s'effriter rapidement. De plus, les négociations se tiennent en général avec les exécutifs. Aucune publicité n'est faite autour de ces discussions. Ainsi, un résultat à ces travaux peut parfois sembler médiocre, voire mauvais et l'est à la lumière d'une situation antérieure quasi conviviale entre employeurs et salarié(e)s. On ne voit que cela, et la virulence du déni, et tout ce qui a été sauvé et âprement combattu ou défendu n'apparaît plus. Même si on est choqué par tel accord, il reste bien en deçà des nouvelles exigences posées par des gouvernements toujours plus désireux d'identifier leurs services aux entreprises privées dans la forme, au mépris du fond.

Les employé(e)s de la fonction publique sont donc sous le coup d'une telle philosophie. Si la défense de leurs conditions de travail est importante à leurs yeux, ils ne s'y acharnent pas sans discernement. Plusieurs éléments sont à prendre en considération.

D'une part, on ne peut nier que la peur joue un rôle dans l'apparente circonspection du personnel, et en particulier, chez les non-syndiqué(e)s. Les rapports hiérarchiques se sont radicalisés, et l'ambiance générale respire une précarité de mauvais augure.

Le nombre grandissant de chômeuses et chômeurs inspire un profond malaise et les employé(e)s du secteur public entrent facilement en matière lorsqu'on leur propose une contribution de solidarité en faveur des sans-emploi. La volonté de solidarité grandit au fur et à mesure de la prise de conscience de la gravité du phénomène.

D'autre part, un grand travail de mobilisation se fait, qui n'est pas nécessairement public. Si l'on a pu assister, notamment en Suisse romande plus directement touchée par la crise, à d'importants mouvements, il faut en attendre de plus décisifs encore dans les mois à venir.

Lorsque la douleur se fait cuisante, la lutte suit!

Dans la politique contractuelle, l'apparition coordonnée et unie des syndicats des arts graphiques a toujours été couronnée de succès. Nous avons donc choisi d'écouter deux personnalités des milieux syndicaux concernés: Max Engel, secrétaire de l'Union suisse des lithographes (USL) et Hans Kern, secrétaire central du Syndicat du livre et du papier (SLP). De fait, le seuil de douleur due aux attaques contre les conditions de travail est désormais atteint.

Revue syndicale (RS): Est-il encore possible, dans votre branche, de conclure une bonne convention collective de travail (CCT), basée sur le principe de la bonne foi, c'est-à-dire d'un rapport «honnête» entre donner et prendre, ou faudra-t-il la conquérir de haute lutte?

Max Engel (ME): Nous devons faire de gros efforts pour qu'un tel contrat soit aussi respecté. Cela vient avant tout de la faiblesse de l'association patronale qui ne peut plus influencer ses entreprises ou à qui ces dernières faussent compagnie. Imposer une CCT dans ces entreprises sera très difficile.

Hans Kern (HK): Sans lutte dans les entreprises, nous n'aurons plus de CCT digne de ce nom.

RS: S'il faut lutter davantage aujourd'hui pour obtenir une bonne CCT, comment se présente la combativité aux différents niveaux?